



Règlement inscriptions aux compétitions FIS 2016-2017

A partir de la saison 2014-2015, la Fédération Royale Belge de Ski a travaillé avec un nouveau système en ligne pour les inscriptions FIS. Chaque coureur belge qui souhaite participer à une course FIS (toutes les compétitions qui sont sous le règlement FIS) doit demander sa licence en respectant les étapes suivantes :

- 1) Demander la licence FIS via le club responsable (les demandes individuelles ne seront pas traitées)
- 2) Dès réception des informations de connexion, se connecter sur fis.sneeuwsportvlaanderen.be et suivre les différentes étapes dans l'ordre :
 - a. Téléchargez la déclaration d'athlète à signer*
 - b. Téléchargez le règlement d'inscription à signer*
 - c. Remplissez les données personnelles complètes* Pour les coureurs mineurs, les parents doivent également signer.
- 3) Les coureurs qui avaient un login la saison 2015-2016, peuvent simplement se logger et doivent seulement signer un nouveau règlement d'inscription pour activer leur compte.
- 4) Chaque coureur doit enregistrer son entraîneur et au moins un capitaine d'équipe enregistré dans le système (sauf si cette personne a déjà été enregistrée par quelqu'un d'autre) qui l'accompagneront sur les compétitions FIS. Pour assurer le bon fonctionnement, il est nécessaire que tout le monde coopère dans ce sens.
- 5) Il est de la responsabilité de chaque coureur d'être strictement au courant de tous les règlements dans ce document et de tous les documents FIS (ceux-ci peuvent être trouvés sur www.fis-ski.com)

Aucun skieur ne sera inscrit si ces étapes ne sont pas correctement suivies. Nous demandons également aux clubs d'envoyer les demandes de licences FIS regroupées.

Pour des questions concernant les étapes décrites ci-dessus ou d'autres questions restant dans le cadre de ce document, vous pouvez contacter:

Annabelle Arquin

dt@ffbs.be

Tel: +32 / 494 41.25.64

Il n'y aura pas de retour de mail puisque tout est disponible en ligne. Les coureurs sont responsables de leur inscription et de leur annulation. Vous trouverez ci-dessous les différentes règles :

1. Vous pouvez vous inscrire jusqu'à 5 jours avant le premier jour des courses. Au delà de ce délais, c'est encore possible mais il n'y a aucune garantie sur l'inscription.
2. Les règles de priorités de ce règlement ne sont plus applicables 10 jours avant le premier jour des courses, sauf pour les membres du BEAST.
3. Les coureurs BEAST peuvent s'inscrire en ligne jusqu'à 3 jours avant le premier jour des compétitions et jusqu'à 36 heures avant la réunion des chefs d'équipe par téléphone. Ils auront toujours la priorité sur les coureurs avec des points FIS plus élevés.



4. Vous pouvez vous désinscrire **en ligne** jusqu'à 3 jours avant le premier jour de la compétition. Nous demandons vraiment de le faire le plus rapidement possible. Les coureurs qui sont constamment en retard, peuvent recevoir un avertissement, et ensuite une sanction éventuelle (à déterminer par la commission d'arbitrage).
 - ❖ *Se désinscrire sous 72 heures est **possible dans de très rares cas** seulement par le capitaine d'équipe lors de la réunion des capitaines d'équipe. Ses coordonnées peuvent être trouvées dans le module d'inscription en ligne de la compétition.*
5. Les coureurs qui ne se désinscrivent pas pour une compétition (chez le capitaine d'équipe) devront payer une amende administrative de 15€ par compétition (celle-ci sera facturée aux clubs à la fin de la saison).

Vous trouverez ci-dessous les règlements spécifiques et les lignes directives par catégorie de compétition.

A. Coupe du Monde

a. Conditions de participation:

- 25 points FIS ou moins dans les disciplines techniques
- 50 points FIS ou moins dans les disciplines de vitesse
- *Après une évaluation positive du dossier d'un coureur (par le groupe de travail Topsport), le coureur peut recevoir une approbation pour 1 ou plusieurs départs en Coupe du Monde*

b. Règles générales:

- I. Seuls les coureurs qui répondent aux conditions, choisissent d'un commun accord, leurs compétitions en début de saison. Néanmoins, le groupe de travail Topsport décidera de la sélection finale.
- II. Le programme définitif doit être communiqué au moins 6 semaines à l'avance. Les organisateurs doivent recevoir les inscriptions 5 semaines à l'avance.
- III. Le coureur doit définitivement confirmer ou annuler jusqu'à 15 jours avant l'évènement et il n'y aura pas de rappel envoyé !
- IV. Si, sans raison valable, un coureur inscrit ne participe pas à la Coupe du Monde, il recevra une suspension imposée de 15 jours ou une amende de 250€. En outre, le coureur en question, perdra tout droit de participer à ce genre de compétition pour le reste de la saison en cours. Le mauvais temps ne sera pas valable comme excuse.
- V. Des règles complémentaires pour l'attribution des compétitions Coupe du Monde seront communiquées par le groupe Topsport aux coureurs concernés. Il peut y avoir des compétitions de qualification pour déterminer la sélection finale.



B. Coupe d'Europe

a. Conditions de participation:

- 35 points FIS ou moins dans une discipline technique
- 60 points FIS ou moins dans une discipline de vitesse
- *Après une évaluation positive du dossier d'un coureur (par le groupe de travail \$ Topsport), le coureur peut recevoir une approbation pour 1 ou plusieurs départs en Coupe d'Europe.*

b. Règles générales:

- I. Les coureurs qui répondent aux conditions, choisissent d'un commun accord, leurs compétitions en début de saison. Néanmoins, le groupe de travail Topsport décidera de la sélection finale.
- II. Le programme définitif doit être communiqué au moins 6 semaines à l'avance. Les organisateurs doivent recevoir les inscriptions 5 semaines à l'avance.
- III. Le coureur doit définitivement confirmer ou annuler jusqu'à 15 jours avant l'évènement et il n'y aura pas de rappel envoyé !
- IV. Un coureur qui s'est inscrit pour une certaine Coupe d'Europe, peut annuler sa participation jusqu'à 15 jours avant la compétition.
- V. Si, sans raison valable, un coureur inscrit ne participe pas à la Coupe d'Europe, il recevra une suspension imposée de 15 jours ou une amende de 250€. En outre, le coureur en question, perdra tout droit de participer à ce genre de compétition pour le reste de la saison en cours. Le mauvais temps ne sera pas valable comme excuse.
- VI. Des règles complémentaires pour l'attribution des compétitions Coupe d'Europe seront communiquées par le groupe Topsport aux coureurs concernés. Il peut y avoir des compétitions de qualification pour déterminer la sélection finale.

C. Coupe Continentale

a. Conditions de participation:

- Une demande doit toujours être formulée via topsport@ski.be
- Une demande est possible sous 80 points FIS

b. Règles générales:

- I. L'intention de participation à ces compétitions doit être communiquée à temps (au moins 20 jours avant la première compétition) au groupe de travail Topsport afin que les places de départ puissent être demandées.
- II. Cfr. Compétition FIS

D. NC/NJC

a. Conditions de participation:

- <150 points FIS (sauf CdB) (ou points FRBS pour la première année)
- Nos propres championnats nationaux sont ouverts à tous avec une licence FIS valide.



b. Règles générales:

- I. Quota pour la Belgique = sur demande
- II. Les points FIS par discipline déterminent la priorité
- III. Nombre de départs en fonction du quota que la Belgique reçoit

E. NJR

a. Conditions de participation:

- <150 points FIS (ou points FRBS pour la première année)

b. Règles générales:

- I. Quota pour la Belgique = 3 places par sexe
- II. La sélection nationale juniors a toujours la priorité suivant le niveau de sélection (également dans le cas où les points FIS sont plus élevés)
- III. Les points FIS par discipline définissent la priorité au sein de la sélection juniors comme pour les autres.

F. FIS

a. Conditions de participation:

- <150 points FIS (ou points FRBS pour la première année)
- Les organisations belges sont une exception et tout le monde peut y participer

b. Règles générales:

- I. Quota pour la Belgique = 6 places par sexe
- II. Les points FIS par discipline définissent la priorité pour la suite

G. CIT

a. Conditions de participation:

- <200 points FIS (ou FRBS)
- Les organisations belges sont une exception et tout le monde peut y participer

b. Règles générales:

- I. Quota pour la Belgique = 8 places par sexe
- II. Les points FIS par discipline définissent la priorité pour la suite

H. Entry League

a. Conditions de participation:

- <200 points FIS (ou FRBS)

b. Règles générales:

- I. Quota pour la Belgique = 8 places par sexe
- II. Les inscriptions seront données en priorité aux premières années juniors U18 et après, en fonction des points FIS



BELGIUM

F I S



- a. Conditions de participation:
 - <200 points FIS (ou FRBS)
- b. Règles générales:
 - Quota FIS de base MAIS inscription limitée à 4 par sexe pour les non étudiants.

J. Règles générales

- a. Les coureurs qui ont rentré leur programme dans les délais prévus, ont la priorité sur les programmes communiqués en retard, même s'ils ont des meilleurs points FIS (sauf pour les coureurs de BEAST).
- b. Les coureurs en sélection A ont toujours la priorité (à condition de respecter les délais d'inscription), excepté pour les courses citadines, Entry Ligue et CNJ. Les juniors qui sont dans la sélection A gardent leur priorité pour les compétitions FIS juniors.
- c. Pour toutes les sortes de compétitions, le groupe de travail Topsport pourra décider en dernier lieu de la sélection définitive. Chaque coureur reconnaît donc que le groupe Topsport pourra déroger aux règles stipulées ci-dessus.
- d. Si la compétition est reportée sous les 48 heures, la liste d'inscription pour cette course reste d'actualité.
- e. Si un coureur ne respecte pas les procédures ci-dessus, il peut recevoir une suspension d'un mois par la CNCSA.
- f. Dans le cas où un coureur veut faire appel à une décision de la CNCSA, il doit se faire obligatoirement par l'intermédiaire de la commission d'arbitrage.
- g. Lorsqu'un responsable de délégation a été désigné, il est interdit aux coureurs / parents et autres coaches de changer ou de signer la feuille d'inscriptions.
- h. Une modification de la liste d'inscription pendant la réunion de course peut uniquement être faite par le capitaine de l'équipe désigné (sur le formulaire d'inscription) et après concertation avec le responsable d'inscription ou le groupe de travail Topsport. Pour chaque modification, les règles d'inscriptions doivent être suivies.
- i. Aucun coureur ne peut s'inscrire par lui-même (ou se faire inscrire) à une compétition sans concertation avec le responsable d'inscription ou le groupe de travail Topsport. Les coureurs qui s'inscrivent par eux-mêmes, sans utiliser le système en ligne ou sans l'accord du responsable d'inscription, seront suspendus immédiatement. Les coaches seront officiellement suspendus en tant que représentant des coureurs belges.
- j. Un coureur belge FIS ne peut pas participer à une course non belge FIS/CIT qui est organisée au même moment qu'une course belge (FIS/CIT), à l'exception des coureurs de sélection A (JUN et SEN) ou après demande au groupe de travail Topsport.
- k. Toutes autres formes de sanctions seront décidées par la commission d'arbitrage. Tout appel sera possible au sein de cette commission.



F I S



- I. Tous les coureurs avec une licence FIS sont obligés de prendre 4 départs lors des courses belges (FIS ou FRBS en dehors des CdB) . Si ceux-ci ne respectent pas cette règle, ils perdront tous les avantages de ce règlement et donc leur priorité. Ils ne pourront prendre le départ que s'il reste des places ouvertes.

Le règlement d'inscription est disponible sur le site de la FRBS ou FFBS. Un exemplaire signé (pour accord) doit être envoyé sur le système en ligne. (pour les mineurs, les parents doivent également signer). Aucune inscription ne sera effectuée sans la signature et la mention 'lu et approuvé' sur ce document.

Le soussigné marque son accord avec le règlement ci-dessus et l'appliquera:

Nom:

Telephone:

E-mail:

Mention manuscrite : "lu et approuvé" + nom + date + signature du coureur (pour les mineurs, les parents doivent également signer)